

Conseillers en exercice : 11. Présents : 8. Votants : 10.

**PRESIDENCE** : Evelyne LALOË, Maire

**PRESENTS** : Évelyne LALOË, Philippe WURTZER, Jean-Claude ALLOATTI, Franck LARONCHE, François DELPORTE, Lydie L'HOMME, Guy TELMAR et Jean-Claude BLANCHARD

**ABSENTS** : Françoise MEDERNACH a donné procuration à Lydie L'HOMME  
Mathias DOUBLET a donné procuration à Jean-Claude ALLOATTI  
Jean-Jacques GRANDSIRE (excusé)

**SECRETAIRE de SEANCE** : François DELPORTE

### **EXTENSION DU CIMETIERE – ACHAT DE TERRAIN**

Mme le Maire rappelle que le PLU a institué une zone « non aedificandi » sur une partie de la parcelle B 483, appartenant à M. Jean-Pierre BONHOMME.

M. Bonhomme propose à la commune d'acheter 287m<sup>2</sup> du dit terrain, entre l'entrée de la parcelle à créer et le cimetière.

Après négociation avec Me Godey et M. Bonhomme, Mme le Maire propose d'acquérir le terrain pour la somme de 500€ (CINQ CENTS EUROS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- donne son accord à l'achat du terrain pour la somme de 500euros
- donne pouvoir à Mme le Maire pour signer tous les documents à intervenir.

Par ailleurs, madame le Maire informe le conseil que, lors de la dernière inhumation dans le cimetière, les pompes funèbres ont constaté qu'il n'y avait pas assez de place dans concession. L'entreprise Jaumaux-Mazurier a posé un caveau d'attente dans le cimetière. Le conseil décide d'acheter ce caveau d'attente, pour lequel il ne sera pas compté de frais d'installation, au prix de 1050 € TTC

### **RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2013 DU SIAEP**

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable par la collectivité gestionnaire du service de l'eau potable.

Ce rapport a été présenté à l'assemblée délibérante du Syndicat d'eau du Val de Saire et doit également être présenté aux conseils municipaux des communes adhérentes, dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport.

Celui-ci sera mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie.

### **SALLE COMMUNALE**

Jean-Claude Alloatti informe le conseil municipal que 4 dalles du plafond de la salle ont été abimées lors de la location du week-end du 14 septembre dernier.

Le prix d'achat de dalles de remplacement a été demandé à l'entreprise Lebarbanchon.

Les dalles sont vendues par 12. Il ressort un prix unitaire d'environ 11€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 11€ le tarif unitaire demandé aux utilisateurs de la salle, pour le remplacement des dalles du plafond, endommagées ou salies.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- Un nouveau directeur a été nommé à l'Office de Tourisme Cotentin Val de Saire. Richard Leterrier, Vice-président de la Communauté de Communes, en charge du tourisme et, président du conseil d'administration de l'OT souhaite que chaque commune nomme un référent tourisme. Mme le Maire sollicite un conseiller municipal, membre de l'Amicale Varouvillaise.
- 2 panneaux interdisant l'accès aux camions de plus de 8m de long seront posés rue d'Etésneville, car des camions se sont déjà retrouvés bloqués dans les virages en S après la déchetterie.
- Lydie L'Homme signale que presque tous les dimanches, des personnes déposent des déchets entre les containers de tri, situés à l'extérieur de la déchetterie.